RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02586
Numéro SIREN : 509 328 217
Nom ou dénomination : SOFIRA EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2014 sous le numéro de dépôt 9438

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

# RECEPISSE DE DEPOT

SOFIRA EXPERTISE
100 rue Alfred Sauvy
CS 80050
34473 PEROLS CEDEX

V/REF :
N/REF : 2008 B 2586 / 2014-A-9438

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 25/07/2014, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 19/06/2014
- Nomination de co-gérant

Concernant la société

SOFIRA EXPERTISE
Société à responsabilité limitée
100 rue Alfred Sauvy
CS 80050
34473 Pérols

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-9438 le 25/07/2014
R.C.S. MONTPELLIER 509 328 217 (2008 B 2586)

Fait à MONTPELLIER le 25/07/2014,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

25 JUIN 2014
08 B 2586
A 9438

**SOFIRA EXPERTISE**

SARL au capital de 157 940 €
Siège social : 100 Avenue Alfred Sauvy
CS 80050
34 473 PEROLS Cedex
RCS MONTPELLIER B 509 328 217

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2014**

Le dix-neuf juin deux mille quatorze à 10 heures

Les associés de la société **SOFIRA EXPERTISE**, SARL au capital de 157 940 € divisé en 15 794 parts de 10 € de nominale chacune, se sont réunis au siège, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la cogérance.

**Les associés présents sont :**

- la SARL ACC détenant 10 500 parts sociales numérotées de 1 à 700 et de 1 001 à 10 800, — 10 500 parts
- Luc PETITEAU détenant 1 500 parts sociales numérotées de 701 à 800 et de 10 801 à 12 200 — 1 500 parts
- Gilles BOUZERAN détenant 1 500 parts sociales numérotées de 801 à 900 et de 12 201 à 13 600 — 1 500 parts
- Olivier JOURDANNEY détenant 1 500 parts sociales numérotées de 901 à 1 000 et de 13 601 à 15 000 — 1 500 parts
- la SARL PIERRE CHAUMERON CONSEIL détenant 794 parts sociales numérotées de 15 001 à 15 794 — 794 parts

- Total égal au nombre de parts composant le capital social : 15 794 parts,

L'assemblée réunissant plus de la moitié des parts sociales peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

M. Luc PETITEAU préside la séance en qualité de cogérant associé.

Assiste également à la séance, M. Fernand LEAL cogérant non associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur **l'ordre du jour** suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau co-gérant,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RC

Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les copies des lettres de convocation aux associés,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée donne acte au Président de ces déclarations.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la cogérance. Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

Le Président rappelle que conformément aux statuts l'accord de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales est nécessaire pour autoriser la nomination.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance, décide de nommer à compter de ce jour pour une durée illimitée, en qualité de nouveau co-gérant de la société :

Monsieur Pierre CHAUMERON, expert-comptable,
Né à MONTPELLIER le 8 mai 1975, de nationalité française,
Demeurant 226 rue d'Epidaure, Appartement 27, 34000 Montpellier,

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

Monsieur Pierre CHAUMERON remercie l'assemblée et déclare, accepter ce mandat et ne faire l'objet d'aucune mesure lui interdisant d'exercer une telle fonction.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère à la gérance en exercice et au porteur d'extraits ou de copies certifiées conformes du procès-verbal constatant les décisions de la collectivité des associés tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités requises.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par la gérance et les associés après lecture.

**Les associés**

**Luc PETITEAU**
**Gérant associé**

**Gilles BOUZERAN**
**Gérant associé**

**Olivier JOURDANNEY**
**Gérant associé**

**ACC**
**Par son gérant M. MARQUEZ**

**PIERRE CHAUMERON CONSEIL**
**Par son gérant M. CHAUMERON**

**Fernand LEAL**
**Gérant non associé**

**Pierre CHAUMERON**

Bon pour acceptation des fonctions de gérant